Image not found or type unknown

Changement de situation aprés un jugement provisoir

Par **bks74**, le **13/12/2010** à **21:17**

Bonjour,

Je me suis séparé y a environ 1 an en laissant avec la mère deux enfants (F de 5 ans et demi et G de 7 ans)

On est passé au tribunal pour la garde des enfants. je voulais la garde complète en attendant qu'elle aille mieu dans ca tete (2 TDS, mais le juge ne pouvant pas se décider, à laisser la garde des enfants chez leur mère en attendant le verdicte d'une enquete social.

Mais malheureusement mon ex concubine vient de décider de partir vivre dans un autre département avec mes deux enfants chez un JH qu'elle connais que depuis 4 mois.

Je ne sais plus quoi faire, ma fille ne voulant pas partir est de plus en plus triste, pensive. Quand je la laisse à sa mère, elle me regarde à chaque fois avec les larmes au yeux. Et mon fils, trés protecteur envers sa mère, lui est trés content.

Les questions que je me pose sont les suivantes:

A t elle le droit de déménager alors que le jugement n'est que provisoir?
Est il possible de garder ma fille?
Puis je lui imposer de garder le meme lieu de RDV pour récupérer et se donner les enfants.
Dois je prendre une avocate pour me battre et prendre la garde de ma fille?

Merci de votre aide

Par **Domil**, le **13/12/2010** à **21:44**

Si le déménagement modifie les droits d'un des deux, il appartient au plus diligent de saisir le JAF pour modification.
En attendant, le jugement en cours s'applique

Par **bks74**, le **13/12/2010** à **22:46**

Merci de votre réponse...
Mais dans le jugement je dois récupérer les enfants a mi chemin des deux domicile soit à une adresse précisé sur ce jugement.
Le fait qu'elle déménage, je peux lui imposé de garder ce même lieu de RDV?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés